

Bruxelles, le 5 mars 2025
(OR. en)

6512/25
ADD 1
LIMITE
PV CONS 6
RELEX 238

PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Affaires étrangères)
24 février 2025

Activités non législatives

3. Questions d'actualité

Le Conseil a examiné la situation en Géorgie.

4. Agression de la Russie contre l'Ukraine¹

Échange de vues

Le Conseil a eu un échange de vues avec le ministre ukrainien des affaires étrangères par vidéoconférence. Il a ensuite eu un échange de vues sur la réaction de l'UE à l'agression menée par la Russie contre l'Ukraine.

5. Situation au Moyen-Orient, y compris la Syrie, le Liban et l'UNRWA

Échange de vues

Le Conseil a eu un échange de vues sur la situation au Moyen-Orient, y compris en ce qui concerne la Syrie, le Liban et les activités de l'UNRWA.

6. République démocratique du Congo

Échange de vues

Le Conseil a eu un échange de vues sur la situation en République démocratique du Congo.

7. Iran

Échange de vues



Ce point a été retiré.

8. Divers

Néant.



Point examiné en cadre restreint

¹ En présence du ministre ukrainien des affaires étrangères (par vidéoconférence).

Déclarations relatives aux points "A" non législatifs figurant dans le document 6311/25

Concernant le
point 12 de la liste
des points "A":

Ukraine: Déclaration conjointe des participants à la plateforme internationale sur la Crimée
Approbation d'un instrument non contraignant

DÉCLARATION DE LA HONGRIE

"La Hongrie soutient l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et marque son accord sur l'approbation par l'UE de la déclaration conjointe des participants à la plateforme internationale sur la Crimée, étant entendu que la Hongrie, en sa qualité d'État membre pris individuellement, ne figure pas sur la liste des signataires."